Patrimoine culturel: programme d'action communautaire 1997-2000, Raphaël

1995/0078(COD) - 15/09/1997

En se félicitant du compromis intervenu en ce qui concerne la dotation budgétaire du programme, le rapporteur a déclaré que la latitude des pouvoirs accordée à l'autorité budgétaire va permettre une certaine souplesse dans la gestion de ces fonds, en particulier en ce qui concerne la progression de l'enveloppe financière annuelle. Il a également exprimé le voeux qu'enfin les déclarations de principe sur l'importance de la culture s'accompagnent d'un véritable effort financier dans ce domaine. C'est à la demande du Parlement -a-t-il ensuite précisé- que la Commission européenne s'est engagée, dans une déclaration à présenter le plus rapidement possible, à préparer un programme cadre qui engloberait "Kaléidoscope" (soutien aux activités artistiques et culturelles), "Ariane"(livre, lecture et traduction) et "Raphael". Ce programme global pourra être opérationnel fin 1998, alors que les programmes "Kaléidoscope" et "Ariane" viendront à échéance. Le commissaire Bangemann a rappelé que l'Exécutif, lui aussi, aurait préféré une dotation budgétaire plus importante. Il a souhaité toutefois, dans la mesure où le programme montre son efficacité dans l'avenir, qu'on puisse disposer de plus de moyens financiers pour la suite. Le commissaire a enfin annoncé que la Commission préparait une communication portant sur les effets de la culture sur la création d'emplois.